



AVIS PUBLIC

CONVOCATION AU REGISTRE DES PERSONNES HABLES À VOTER

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDIAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ :

1. Lors d'une séance tenue le 4 septembre 2018, le conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie a adopté le **règlement n° 1242, « Création d'un fonds de réserve financière pour le service d'un camp de jour »**.
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement d'emprunt n° 1242 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.
Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.
3. **Le registre sera accessible de 9 heures à 19 heures, les 17 et 18 septembre 2018** au bureau de la Municipalité, situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie, dans la municipalité de Sainte-Sophie.
4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement n° 1242 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de **1 234**. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement n° 1242 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures, le dernier jour fixé au même lieu.
6. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h ainsi que les vendredis de 8 h 30 à 12 h.

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABLE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDIAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

7. Toute personne qui, le 4 septembre 2018, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
 - ☞ être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
 - ☞ dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - ☞ être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
 - ☞ être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
10. Personne morale :
 - ☞ avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 4 septembre 2018 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 11^e jour du mois de septembre de l'an deux mille dix-huit (2018).

France Charlebois,
Directrice du greffe et
secrétaire-trésorière adjointe

(Certificat de publication)

Règlement n° 1242 - Procédure d'enregistrement

Création d'un fonds de réserve financière pour le service d'un camp de jour

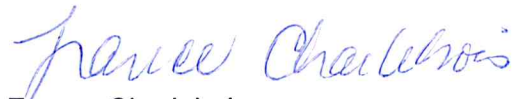
Je, soussignée, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Sainte-Sophie, certifie, sous mon serment d'office, que j'ai donné l'avis ci-annexé en affichant une copie, le 11 septembre 2018, entre 9 h et 15 h, aux endroits suivants :

Hôtel de ville
Pavillon Roland-Guindon
Dépanneur chez Tom, quartier New Glasgow

Site internet : stesophie.ca, la date de la diffusion peut être différente

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,
Ce 11^e jour du mois de septembre de l'an deux mille dix-huit (2018).

La directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe,



France Charlebois

/fc